



PAIEMENT

ARRIVÉE DOSSIER

ROAD-BOOK

GRUPE

CLASSE

N° COURSE

le.....

remis le.....

N° ordre.....

par.....

16<sup>ème</sup> RONDE & 7<sup>ème</sup> RONDE VHC NATIONALE DE QUARRÉ LES TOMBES - 27 au 29/09/2024

↑↑↑ Ne rien inscrire ci-dessus ↑↑↑

PILOTE

COPILOTE

VOITURE

Nom

Marque

Prénom

Modèle

Date

Année

Naissance

Lieu

N° homologation

Nationalité

N°pass .technique

Adresse

Propriétaire : nom

adresse

Code postal + ville

Mobile

signature

Téléphone

email

SÉANCE D'ESSAI

vendredi 27 septembre 2024 de 14h30 à 17h00

Permis de Conduire n° le à

selon l'article 7.5.20.1 des règlements particuliers modernes et VHC

Licence n°

L'équipage désigné ci-contre et avec la voiture décrite ci-dessus

ASA code

nom

participera

ne participera pas

à la séance d'essai du vendredi 23 septembre et s'engage à régler la somme de 130 euros à l'ASA Avallon Auto Sport par un deuxième chèque joint à cet engagement.

Gr. Sanguin / Rh

/

/

Conformément au règlement de l'épreuve, j'engage ma voiture dans le groupe :

et la classe :

- S2000
- S1600
- Kit-car
- 4 x 4

Fait le ..... à ..... Signature concurrent

Visa du contrôleur administratif

Visa du commissaire technique

Tout dossier incomplet ou illisible ne pourra être pris en compte. Le chèque doit impérativement accompagner ce dossier.



Association sportive loi du 1er juillet 1901

Secrétariat permanent :  
chez Brigitte DRÉAU  
38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny  
mobile Brigitte : 06 83 57 03 07  
email : avallonautosport@free.fr  
www.avallon-auto-sport.com

**Fédération Française du Sport Automobile**  
**Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté**  
**Association Sportive Automobile Avallon Auto Sport**

## RECONNAISSANCES

Nous avons prévu de passer aux vérifications administratives et de faire les reconnaissances de la 16ème Ronde Nationale de Quarré les Tombes le

- dimanche 22 septembre
- vendredi 27 septembre

*(rayer la mention inutile)*

La voiture de reconnaissance sera :

Marque et modèle : \_\_\_\_\_

Immatriculation : \_\_\_\_\_

## LISTE DES ENGAGÉS HORAIRE DES CONVOICATIONS

A consulter sur :

**[www.avallon-auto-sport.com](http://www.avallon-auto-sport.com)**

## DEMANDE D'ENGAGEMENT

**16ème RONDE NATIONALE DE QUARRÉ LES TOMBES**  
**7ème RONDE NATIONALE VHC DE QUARRÉ LES TOMBES**  
**27, 28 et 29 septembre 2024**

- ❖ Le présent bulletin d'engagement doit parvenir au comité d'organisation par courrier postal uniquement au plus tard :  
Le **LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024** (avant minuit cachet de la Poste faisant foi)  
à l'adresse suivante : **ASA AVALLON AUTO SPORT**  
**chez Brigitte DRÉAU**  
**38 rue du Pavillon, 89380 Appoigny**

### ❖ **ENGAGEMENT :**

Ce bulletin doit être obligatoirement accompagné des droits d'inscription qui s'élevont à :

- **Modernes : 475 €** avec la publicité des organisateurs.
- **Modernes : 455 €** avec la publicité des organisateurs pour un équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- **Modernes : 435 €** avec la publicité des organisateurs pour un équipage dont les 2 membres sont de l'ASA organisatrice.
- **VHC : 405 €** avec la publicité des organisateurs.
- **VHC : 385 €** avec la publicité des organisateurs pour un équipage comportant au moins 1 membre de l'ASA organisatrice.
- **VHC : 365 €** avec la publicité des organisateurs pour un équipage dont les 2 membres sont de l'ASA organisatrice.
- **Sans la publicité des organisateurs les droits d'engagement ci-dessus sont doublés.**
- **5 €** seront reversés pour le challenge des commissaires Bourgogne-Franche Comté 2023

payables par chèque à l'ordre d'Avallon Auto Sport

*les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant l'épreuve*

### ❖ **SÉANCE D'ESSAI :**

L'équipage désirant participer à la séance d'essai établira un second chèque de **130 €** à l'ordre d'Avallon Auto Sport et **obligatoirement joint à ce formulaire d'engagement.**

*les chèques ne seront pas encaissés avant le mardi suivant l'épreuve*

- ❖ Toute demande incomplète ou **non accompagnée des droits d'inscription** sera considérée comme nulle et pourra pas être prise en compte.
- ❖ **Il est rappelé qu'un licencié (pilote ou copilote) ne peut, en aucun cas, s'engager à la même date dans deux épreuves différentes.**
- ❖ En signant au verso le présent engagement, le concurrent et l'équipage reconnaissent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve et s'engagent à s'y conformer, ainsi qu'aux règlements généraux applicables (y compris au contrôle anti-dopage) et certifient l'exactitude des déclarations au verso.